



LIMOGES  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION



## Charte de la tranquillité des fêtes foraines

Dans un esprit de respect mutuel, de responsabilité collective et de préservation du vivre -ensemble, la Ville de Limoges, l’État représenté par le préfet de la Haute-Vienne, les représentants des forains et des riverains signent la présente Charte de la tranquillité.

Elle a pour objectif de concilier le bon déroulement des fêtes foraines avec la qualité de vie et la tranquillité des riverains.

La présente charte repose sur quatre principes fondamentaux :

- Garantir à tous les habitants un cadre de vie paisible.
- Maintenir le caractère festif, populaire et familial des fêtes foraines.
- Favoriser un dialogue continu entre la municipalité, les services de l’État et les représentants forains et riverains.
- Prévenir les nuisances sonores et comportementales pour préserver le vivre -ensemble.

### Engagements de la Ville de Limoges

- Mettre en place et maintenir la **brigade de prévention du son**, chargée d’effectuer plusieurs fois par semaine des contrôles sonores et de vérifier le respect des seuils réglementaires.
- Imposer l'**extinction de la musique une heure avant la fermeture** de la fête foraine, afin de garantir une sortie apaisée des visiteurs.
- Définir des **horaires de fermeture clairs et concertés**, connus de tous les forains.
- Assurer la présence sur site d’équipes municipales dédiées à la médiation et au respect des règles.
- Favoriser des actions de médiation en cas de litige entre riverains et exploitants.
- Réunir, au besoin, la commission disciplinaire en cas de non-respect de la présente Charte.

## **Engagements de l'État**

- Veiller à la bonne application de la réglementation relative aux nuisances sonores et à la tranquillité publique.
- Mobiliser, si nécessaire en appui de la police municipale, les forces de l'ordre pour soutenir le dispositif de contrôle et garantir le respect des règles publiques.
- Participer aux réunions de concertation régulières en amont et pendant l'évènement.

## **Engagements des forains**

- Respecter les **règles de bonne conduite** et contribuer au climat familial et convivial de la fête foraine.
- **Limiter les niveaux sonores** de leurs installations conformément aux seuils définis par la réglementation et aux mesures effectuées par la brigade de prévention du son.
- Eteindre la sonorisation une heure avant la fermeture, conformément aux règles fixées par la Ville.
- Respecter strictement les horaires d'ouverture et de fermeture.
- Contribuer à la propreté des sites en fin de journée et à la bonne gestion des déchets.
- Favoriser des comportements respectueux vis-à-vis des visiteurs et des riverains.

## **Suivi et concertation**

Un comité de suivi, composé de représentants de la Ville de Limoges, de la Préfecture , des forains et des représentants des riverains se réunit avant et après chaque fête foraine pour :

- Évaluer le respect de la charte.
- Identifier d'éventuelles difficultés et proposer des solutions adaptées.
- Ajuster les mesures en fonction des retours des riverains et des observations des services compétents.

Par cette Charte de la tranquillité, la Ville de Limoges, l'État, les forains et les représentants des riverains affirment leur volonté de conjuguer tradition festive et respect du cadre de vie, afin que chaque fête foraine demeure un moment de partage et de joie pour tous.

Limoges, le 05 décembre 2025

Pour la Ville,

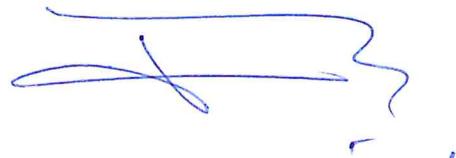
Le Maire de Limoges,

*Émile Roger LOMBERTIE*

Pour l'Etat,

Le Préfet de la Haute-Vienne,

*François PESNEAU*



Pour la Fédération des Forains de France,

Le Vice-président,

*Jefferson BOUILLON*



Pour l'Association des riverains du Champs de Juillet

« Bien Vivre à Limoges Grand Centre »,

Le Président,

*Patrick MEXMAIN*

